

***Weidmann, le tueur aux yeux de velours***

Philippe Randa

« Les Féroces »

French Pulp éditions

*Pour Hélène et Trystan Mordrel, cette sanglante histoire d'un gentleman-assassin,  
qui reste néanmoins encore bien mystérieuse.*

*En toute amitié.*

## Remerciements

L'auteur tient à remercier tout particulièrement pour leurs témoignages inédits  
M. M. Maurice H., René J. et Georges L.

# Prologue

*Francfort, avril 1931.*

Il est dix heures du matin lorsque trois hommes sonnent à la porte de l'appartement, Bœcklingstrasse, dans le quartier résidentiel de Francfort. Une bonne de petite taille, sévèrement vêtue de son uniforme de service, leur ouvre.

« Nous sommes bien chez Karl Riefstahl ? » demande Eugen Weidmann avec un sourire.

La bonne acquiesce. Aussitôt repoussée vers le fond du hall par l'un des deux hommes qui accompagnent Weidmann, elle voit celui-ci avancer vers le grand salon, tandis que le troisième complice jette un coup d'œil dans la cuisine avant d'aller visiter les chambres.

Pistolet au poing, Eugen Weidmann surgit devant M<sup>me</sup> Riefstahl, tétanisée par la peur.

« N'ayez pas peur, tout se passera très vite et très bien, si vous vous tenez tranquille. »

Et tout se passe effectivement très bien. Karl Riefstahl, directeur d'un institut financier, est absent. Il n'y a chez lui que son épouse, sa masseuse, M<sup>me</sup> Wolff et la bonne, Martha Bayer. Les trois femmes se retrouvent ligotées, mais confortablement assises dans les moelleux fauteuils du salon.

Pendant que ses complices mettent à sac l'appartement pour faire main basse sur les valeurs, Weidmann s'approche de la maîtresse de maison et couvre avec une serviette ses épaules nues. Il parle pour rassurer les prisonnières et celles-ci, malgré leur situation, comprennent que leur vie n'est pas en danger. À condition de ne pas crier, de ne pas chercher à s'enfuir... Elles restent donc tranquilles. Weidmann pousse ses attentions jusqu'à surveiller le plat qui cuit doucement dans le four de la cuisine.

« Pour un peu, rapportera plus tard M<sup>me</sup> Riefstahl, il m'aurait demandé de partager notre déjeuner. »

Si leur complice prend un soin tout particulier des prisonnières, Hugo Kullmann et Anton Herpich ne perdent néanmoins pas un instant pour visiter chaque pièce, l'une après l'autre. Le cambriolage dure un bon quart d'heure, puis les trois hommes quittent les lieux, visiblement satisfaits de ce qu'ils emportent. M<sup>me</sup> Riefstahl aussi, puisqu'ils ne lui ont dérobé que des bijoux sans valeur.

Les captives entreprennent de se débarrasser de leurs liens, tandis que les monte-en-l'air sortent dans Bœcklingstrasse et s'engouffrent dans le taxi – une belle limousine rouge flambant neuve – que les parents de Weidmann viennent tout récemment de lui acheter pour le voir gagner honnêtement sa vie.

Seulement, Weidmann l'a si mal garée qu'elle a attiré l'attention d'un passant. Lorsque celui-ci voit sortir précipitamment les trois hommes de l'immeuble, il relève mentalement les numéros.

Le lendemain, Eugen Weidmann est appréhendé au moment où il se rend au Neues Theater.

\*

\* \*

« Mais vous avez agi comme des imbéciles, tous les trois ! » lui fait remarquer Jean-Georges Berry, juge d'instruction, chargé de "l'affaire Weidmann" qui, décidément, n'a jamais rencontré un tel personnage depuis quatre ans qu'il occupe sa fonction.

Il pose sa question plus de six années et demie plus tard, en décembre 1937, dans son cabinet d'instruction, à Versailles. Eugen Weidmann se retrouve de nouveau face à la justice. Française, cette fois – et pour un motif autrement plus grave – après avoir été confronté à celle de son pays natal pour le cambriolage de l'appartement de Karl Riefstahl, ainsi qu'à celle du Canada pour une autre histoire de vol.

Weidmann acquiesce. En Allemagne, tout le monde pensait déjà, à l'époque, comme le juge Berry : ils s'étaient conduits comme des amateurs ! Leur méfait, ils l'affichaient sur le visage et n'avaient aucune chance de réussir.

Un psychiatre avait déclaré au procès, qui s'était ouvert une dizaine de jours après le cambriolage de Francfort, que, de tous, Eugen Weidmann avait agi avec la plus totale inconscience. Il aurait voulu se faire prendre qu'il ne se serait pas comporté autrement.

D'ailleurs, durant ce procès en Allemagne, avait-il vraiment réalisé qu'il avait commis un cambriolage et qu'il allait être sévèrement condamné ?

Il avait reconnu les faits sans rien dissimuler.

On l'avait vu dans le box des accusés, l'air triste et absent, totalement indifférent aux débats, comme si ce n'était pas lui qu'on jugeait.

Et pourtant, seuls les témoignages des trois femmes qu'ils avaient séquestrées jouèrent dans une certaine mesure en sa faveur. Ses complices, Hugo Kullman et Anton Herpich, ne laissèrent pas échapper l'occasion qu'il leur offrait de lui faire porter la responsabilité du méfait. Ils le chargèrent au maximum. L'idée du cambriolage ? C'était Weidmann. La façon de procéder ? Encore lui. Ses attentions envers les prisonnières ? Il ne fallait pas s'y fier, n'avait-il pas dit qu'il serait prêt à les tuer si le besoin s'en faisait sentir ? Ce que les deux complices n'auraient jamais accepté de faire, bien sûr.

Les raisons de leur cambriolage ? La crise économique, évidemment. L'Allemagne était en plein marasme. Crime et vol augmentaient, sur fond de crise gouvernementale et d'affrontements politiques...

Eugen Weidmann fut condamné à cinq ans et huit mois de prison... Et ses complices seulement à la moitié de cette peine.

\*

\* \*

« Avez-vous trouvé juste ce verdict ? » questionne le juge Berry.

Weidmann hausse les épaules en répondant dans un français parfait, malgré un accent allemand prononcé :

« C'était le tarif, à l'époque.

— Mais vos complices ? Ils vous ont accablé et s'en sont mieux sortis que vous ? »

Nouveau haussement d'épaules :

« C'étaient des minables. J'avais eu tort de m'associer avec eux. Ça m'a servi de leçon. »

Le juge d'instruction versaillais note chez Weidmann la même indifférence qu'il a dû arborer six ans auparavant, lors de sa première condamnation devant le tribunal de Francfort.

Il le fait reconduire peu après en prison. Ce premier interrogatoire le laisse perplexe. Comme restent perplexes les policiers qui l'ont arrêté, le 8 décembre précédent. Comme le sont également les gardiens qui s'occupent de lui, et dont le juge a demandé que lui soient communiquées les impressions.

Le juge Berry s'est imposé comme règle de ne jamais clore un dossier avant de savoir avec certitude à qui il a affaire. Cette obsession de tout comprendre lui attire souvent les quolibets de ses confrères. Quand ce n'est pas un certain mépris.

Cela lui importe peu. Il veut être le meilleur dans sa partie. Quand on est comme lui de petite taille et enclin à l'embonpoint, on ne peut prétendre en imposer par sa seule prestance. Il faut autre chose. Dans son cas, c'est une conscience professionnelle irréprochable.

Après le départ de Weidmann, il allume sa pipe et fixe Marcel Carroué, son greffier et néanmoins ami. Celui-ci a déjà son opinion.

« Un fou ! lâche-t-il avec énervement.

— Ce serait trop simple, rétorque le juge. Trop simple pour tout le monde. Et je ne pense pas, justement, que “tout le monde” se contente d'un fou.

— Je ne crois pas que ce soit un espion nazi, en tout cas.

— Moi non plus, bien qu'on ne puisse pas encore être totalement affirmatif. Mais si Weidmann a quelque chose à voir avec la politique, je pense plutôt qu'il a été manipulé.

— Par les nazis ?

— Voire... »

Les deux hommes finissent la soirée dans un restaurant de Versailles. Ils sont l'un et l'autre portés sur la bonne chère et leur repas est l'occasion de reparler d'Eugen Weidmann.

À quelques centaines de mètres, celui-ci dîne. Un menu moins agréable, cela va sans dire. Et s'il se montre indifférent aux motifs qui l'ont conduit en prison, il n'en est pas de même quant à ses conditions de détention.

Aimable envers les autres détenus et discipliné avec ses geôliers, il se plaint avec virulence de la vétusté des locaux, de l'humidité qui suinte des murs et de la façon « exécrable » dont les autres détenus se comportent justement en ce qui concerne l'intendance. Quand il songe aux prisons allemandes, quelle différence !

Les gardiens se demandent, eux aussi, s'ils ont affaire à un fou. Dans la prison, les avis sont partagés. Pour certains, il est « réellement cinglé », pour d'autres, c'est un « emmerdeur même pas français », et pour une troisième catégorie, un « simple espion nazi ».

« En tout cas, ce qui est sûr, c'est que c'est un criminel, conclut l'un des voisins de cellule de Weidmann.

— Nazi, fou et criminel, c'est la même chose. » rétorque un autre, ancien des brigades internationales, reconverti dans le hold-up raté.

Eugen Weidmann n'est pas sous les verrous depuis trois jours, qu'il a déjà reconnu cinq crimes – il en a “oublié” un qu'il avouera sans difficulté quand on le lui demandera.

Dans tout Versailles, de la prison au bureau du juge d'instruction, en passant par les conversations de la bourgeoisie locale et les discussions des concierges, la même question revient sur toutes les lèvres : qui est Eugen Weidmann ? Les jours suivants, la question obsède la France entière.



# CHAPITRE I

Le juge Berry se passionne pour sa nouvelle affaire. Il sent confusément qu'elle prend une dimension historique et décide de pousser sa conscience professionnelle encore plus loin que d'ordinaire.

En cette fin d'année 1937, Eugen Weidmann reconnaît les meurtres de l'Américaine Jean de Koven, du chauffeur Joseph Couffy, de l'impresario Roger Leblond, de son compatriote en exil Fritz Frommer et de l'agent immobilier Raymond Lesobre. Il avoue avoir agi pour des motifs uniquement crapuleux et compromet, dans deux des assassinats, Roger Million... Par ailleurs, il continue d'afficher la plus grande indifférence pour la gravité de sa situation.

Le dossier s'augmente bientôt des interrogatoires que fait la police des témoins qui ont rencontré l'Allemand depuis son arrivée en France, sept mois et demi auparavant, le 15 mai.

Il y a tout d'abord M<sup>me</sup> Braux, propriétaire de La Voulzie, la villa louée par Weidmann à La Celle-Saint-Cloud. Elle n'a rencontré son locataire qu'une seule fois, lors de la signature du bail. Elle en garde une excellente impression et tombe des nues en apprenant ce qu'il a fait. Elle reconnaît avoir laissé du linge à La Voulzie, linge avec lequel Weidmann a revêtu le corps de l'impresario Leblond avant d'aller l'abandonner.

Le second témoin, M<sup>me</sup> Heym, habite depuis 1928 la maison juste en face de La Voulzie et n'a découvert son nouveau voisin qu'en juin, au retour d'un voyage en Norvège avec son mari.

*Ces gens qui habitent La Voulzie restent peu en place, rapporte-t-elle. J'y ai vu régulièrement trois hommes et une femme. Ils allaient et venaient sans arrêt. J'ai discuté à quelques reprises avec M. Weidmann, jamais avec les autres.*

Ce dernier lui a déclaré travailler à Paris, en tant qu'interprète à l'Exposition universelle. Il est aimable, très poli et discret. Un parfait gentilhomme, à entendre

M<sup>me</sup> Heym, qui appréhendait seulement qu'il n'abîme son portail en manœuvrant sa voiture. Le criminel n'avait pas l'air très adroit au volant...

Weidmann a su charmer sa voisine, comme il charme en général tous les gens qu'il rencontre. Un don inné.

M<sup>me</sup> Heym apporte un seul indice intéressant. Le quartier ne disposant que de quatre ou cinq postes de téléphone, Weidmann est venu lui demander à trois ou quatre reprises la permission de passer un appel. Discrète, elle se souvient néanmoins l'avoir entendu répondre un jour : *qu'il se trouverait au Fouquet's à 17 heures*, pour un rendez-vous qu'on lui fixait.

Le procureur Balmary tombe d'accord avec le juge Berry. Eugen Weidmann n'a pu agir qu'avec des complices et ces derniers sont sans nul doute les deux hommes et la femme que M<sup>me</sup> Heym a aperçus à La Voulzie. Ils sont rapidement identifiés. Il s'agit d'un petit malfrat sans envergure du nom de Roger Million, d'un fils de bonne famille, Jean Blanc, et d'une femme, Colette Tricot. Celle-ci a quitté le domicile conjugal six mois plus tôt, en juin 1937.

Le chef de la brigade mobile chargé de mettre la main sur eux communique rapidement au juge Berry que le trio en fuite se trouve, selon toute vraisemblance, dans la région de Nantua et que les inspecteurs de la 10<sup>e</sup> brigade mobile de Lyon se chargent de les arrêter. Ils n'en ont pas le loisir. Les fuyards, avertis par la presse de l'arrestation de Weidmann, regagnent Paris afin de se constituer prisonniers.

Désormais, le juge Berry a sous la main tous les protagonistes supposés, directs ou indirects, des crimes d'Eugen Weidmann. À lui d'établir leur degré de responsabilité.

L'enquête judiciaire paraît simple, d'autant que Weidmann ne rechigne à aucune révélation et fournit suffisamment de détails pour que les magistrats soient certains de ne pas avoir affaire à un mythomane.

Million, Blanc et Tricot, eux, nient toute complicité, mais de toute évidence, à défaut d'avoir participé aux assassinats, ils ne pouvaient les ignorer. Ce qu'ils finissent d'ailleurs rapidement par reconnaître.

En revanche, l'affaire politique s'annonce plus compliquée.

Le procureur Balmary insiste immédiatement auprès du juge Berry pour que toute la lumière soit faite sur les motivations de Weidmann et sur ses complicités.

« Il avoue ses meurtres avec une facilité déroutante. Soit ! Seulement, je doute que l'opinion publique se contente de simples motifs crapuleux.

— Et si c'était pourtant le cas ? rétorque Berry.

— Ça ne nous simplifierait en rien la tâche. Car il nous faudra le prouver. Voilà notre mission, mon cher Berry, et il est peu probable qu'elle soit aisée. À vous de ne laisser aucune ombre dans ce dossier. Pour cela, n'hésitez pas à fouiller son passé en Allemagne et au Canada... Et aussi le passé de ses trois complices. (Il montre l'exemplaire du jour de *Paris-Soir*). Voyez, la presse s'interroge ouvertement : Weidmann est-il un agent nazi ? Est-il venu en France pour déstabiliser le Gouvernement ? N'y a-t-il pas d'autres Germains prêts à mettre à feu et surtout à sang notre pays ? »

Balmory indique ensuite au juge Berry que les services secrets français, par l'intermédiaire d'un haut fonctionnaire de l'Élysée, avaient fourni des renseignements au directeur des Affaires criminelles du ministère de la Justice.

Eugen Weidmann avait été libéré de la prison de Preungesheim où il purgeait sa peine pour le cambriolage de la Bœcklingstrasse, non par une procédure habituelle de fin ou de remise de peine, mais grâce à un service de la Gestapo. Cela pouvait néanmoins se justifier : le régime national-socialiste avait coutume de se débarrasser de ses mauvais citoyens en les expédiant dans des camps de travail. Mais Weidmann avait été rapidement relâché. Peu après, il arrivait en France.

« Il faudra remercier nos services secrets pour ces renseignements, estime le juge. Ont-ils pu faire la preuve d'une collusion entre la Gestapo et Weidmann ?

— Non, mais le cas de sa libération leur a semblé suffisamment louche pour qu'ils aient jugé utile de nous en informer. Après avoir quitté Preungesheim, Weidmann a séjourné dans les locaux de la Gestapo à Wiesbaden. »

Avant même que le procureur Balmory n'en parle, le juge Berry aborde le cas d'une des victimes de l'Allemand : son compatriote Fritz Frommer, juif et communiste, arrêté à Francfort en 1934 pour distribution de tracts antinazis. Condamné à trois ans de détention, il avait connu Weidmann à la prison de Preungesheim et ils s'étaient retrouvés en France où Frommer était arrivé le premier.

Sitôt connues l'arrestation d'Eugen Weidmann et la liste de ses crimes, les exilés allemands de Paris déclenchent une campagne pour attirer l'attention des Français sur les monstruosité dont est capable un « bon Aryen ». Car Weidmann est physiquement l'archétype de l'Allemand dont la propagande nationale-socialiste aime à se servir. Pour les opposants au régime du III<sup>e</sup> Reich, l'occasion est trop belle de monter au créneau.

D'ailleurs, le procureur Balmory n'est pas loin de penser que l'hypothèse de l'agent nazi venu déstabiliser la France est volontairement propagée par les milieux exilés allemands.

Après son entrevue avec le procureur Balmory, le juge Berry fait le point avec Marcel Carroué. Décidément, cette affaire Weidmann, commencée comme un banal fait divers, prend de plus en plus d'ampleur.

Car l'hypothèse de l'espion nazi n'est pas la seule qui court en France. Celle d'un homme de main du CSAR<sup>1</sup>, ce mouvement politique et clandestin qui commet des attentats, exécute des « traîtres à la Patrie française », stocke des armes et fiche les « mauvais Français », n'est pas la moins propagée.

En cette fin d'année 1937, l'organisation d'Eugène Deloncle – que tout le monde appelle « La Cagoule » – est omniprésente dans les esprits.

*Deloncle, membre du conseil d'administration de plusieurs entreprises de construction navale et d'affaires financières, avait été vice-président de la section d'Action française du XVI<sup>e</sup> arrondissement, mais avait rompu avec les chefs royalistes avant la dissolution. Il avait considéré qu'il était inutile de fonder un nouveau parti : la seule action effective devait se poursuivre dans la clandestinité. Il fallait créer des sociétés secrètes distinctes, formées par des cellules isolées, s'ignorant les unes les autres, ce qui permettrait d'empêcher la détection et augmenterait l'efficacité de la conspiration. « Il fallait accumuler une force explosive qui pourrait éclater, et éclater effectivement au moment du péril. » [...] Le but principal consistait à provoquer une action des communistes<sup>2</sup>.*

Le juge Berry et Marcel Carroué en sont là de leurs réflexions quand ils apprennent la nomination auprès de Weidmann d'un nouvel avocat – et pas n'importe lequel puisqu'il s'agit de Maître Floriot – pour assister ceux qui ont été commis d'office.

Les parents de Weidmann, ayant appris son arrestation par une édition du *Frankfurter Zeitung* du 10 décembre, ont immédiatement pris conseil auprès du docteur Reiners, ancien assistant du procureur Kolh lors du procès de leur fils. Celui-ci, devant l'effondrement des parents de Weidmann, cherche sur place un bon avocat, qu'il trouve par l'intermédiaire d'un autre avocat allemand, Carl Eugen Laenge.

Maître Floriot, ténor du barreau parisien, n'attendait que cette occasion et accepte avec empressement.

---

<sup>1</sup>. Comité secret d'action révolutionnaire.

<sup>2</sup>. « La Cagoule », chapitre de *L'Action Française* d'Eugen Weber, Stock, 1962.

Judiciaire et politique, « l'affaire Weidmann » promet désormais un procès spectaculaire.

\*

\* \*

Eugen Weidmann est né le 5 février 1908 à Francfort-sur-le-Main, de Friedrich Weidmann, fondé de pouvoir dans une maison de commerce, et de Fanny Möltgen.

Lorsque leur fils est arrêté en France en cette fin d'année 1937, les Weidmann vivent au 69 Textorstrasse, à Sachsenhausen, un quartier de Francfort sur la rive gauche du Main. Une maison bourgeoise que le criminel décrit avec nostalgie au juge Berry. Mais ce n'est pas l'architecture de la maison familiale qui intéresse celui-ci. Il prie donc rapidement Weidmann de lui parler de lui, c'est-à-dire, dans un premier temps, de son enfance et de son adolescence.

Là encore, Weidmann se livre sans retenue. Il a toujours éprouvé un extrême besoin de liberté, mais cette liberté se confond pour lui avec l'aventure, et avec le mal. Car il ne cache pas qu'il a toujours eu une attitude répréhensible.

Durant la Grande Guerre, Eugen est envoyé chez ses grands-parents à Cologne. Ceux-ci lui laissent une liberté excessive, ne l'obligeant qu'à assister aux offices religieux.

Dès son retour à Francfort, début 1919, il commence à voler. De petits vols, certes, mais qui obligent sa mère à l'expédier dans une maison de correction pour endiguer ses mauvais penchants.

Mal lui en prit...

Schloss Dehrn est une ferme fortifiée dominant la vallée de la Lahn, près de Limburg. La discipline y est stricte, mais juste, et les éducateurs tentent de rééduquer les adolescents qui leur sont confiés par une thérapie spéciale, consistant à les confronter avec la nature.

Eugen craint beaucoup de son séjour à Schloss Dehrn, mais les travaux agricoles qu'il doit accomplir dissipent rapidement ses inquiétudes. En faisant un minimum attention, en respectant les règles de la communauté, on peut très facilement bénéficier d'une grande liberté.

Comme celle de revendre la nuit au village les provisions de la ferme pillées le jour ! Pour ce faire, Eugen se fait muter des champs au secrétariat de la ferme. Ensuite, tout va très vite et très bien : il monte son trafic tout seul et dans la plus entière discrétion.

Avec l'argent ainsi récolté, il mène grand train la nuit avec les filles du village. Il ne sera jamais pris, et cette impunité le conforte dans l'idée que sa vie doit être confortable... Ou ne pas être !

Eugen ressort de Schloss Dehrn, délinquant accompli. Nous sommes en 1929 et il est majeur. Il décide donc de quitter l'Allemagne en pleine crise économique pour les États-Unis, où il est certain de faire fortune.

Le visa lui étant refusé, il échoue au Canada où, très vite, il se met à voler ses patrons. C'est la prison, puis l'expulsion. De retour en Allemagne, ses parents lui achètent une voiture pour qu'il devienne chauffeur de taxi. Il n'a pas le temps de connaître beaucoup les avantages et inconvénients de cette profession : c'est le cambriolage chez Karl Riefstahl et sa condamnation à cinq ans d'emprisonnement.

Dès sa libération, il entre clandestinement en France.

« Qu'espérez-vous en venant chez nous ? interroge le juge Berry.

— Gagner de l'argent, beaucoup d'argent, pour revenir chez mes parents et leur prouver que j'étais capable de réussir. »

Tout à coup, Weidmann craque. Il se met à pleurer et articule entre deux sanglots :

« Que ma mère me pardonne... Pourvu qu'elle me pardonne... »

Le changement d'attitude est tel que le juge Berry est de nouveau désarçonné. D'évidence, Weidmann ne simule pas son chagrin. Lui qui a tué avec un terrible sang-froid une demi-douzaine de personnes s'effondre à la pensée du chagrin qu'il fait à sa mère.

« Parlez-moi de votre séjour au Canada, le prie le juge, mal à l'aise.

— J'y ai été heureux... Oui, très heureux... »

Brusquement, Eugen Weidmann cesse de pleurer et son visage s'anime. Grâce à l'Office catholique d'émigration, il s'est trouvé placé dans une ferme appartenant à d'anciens émigrés allemands. Débarqué au petit port de St. John's, Weidmann atterrit finalement à Denzie, dans le Saskatchewan, chez un petit exploitant agricole qui se nomme Franz Lantz. Il y reste tout l'hiver, puis travaille ensuite pour un agriculteur de plus grande envergure, à Senlac.

« Ce patron-là s'appelait Martin Kœmstædt, n'est-ce pas ? l'interrompt le juge.

— C'est cela, oui... Et je me suis très bien entendu avec lui. »

Weidmann trouve un plaisir évident à évoquer sa vie dans la campagne canadienne. Chez Martin Kœmstædt, il gagne quarante dollars par semaine, plus un dollar par période de battage. Il ne cache pas que son patron, malgré sa gentillesse, le tient fermement. Et c'est ce qu'il lui faut, il le reconnaît lui-même. Seulement, la confiance

s'installant, Martin Køemstædt lui permet bientôt d'aller vendre seul le blé à la ville. Liberté fatale car si tout se déroule sans histoires les premières fois, un beau jour, Eugen ne peut s'empêcher de dilapider tout l'argent de la vente dans une longue beuverie.

« J'avais rencontré une fille, là-bas, se rappelle-t-il. Elle était très belle. On s'est plu tout de suite. Je l'ai emmenée dîner, puis on a fait la tournée des bars. On est rentré à l'aube, complètement ivres. C'est avec elle que j'ai tout dépensé. »

Ce qu'Eugen Weidmann ignore, c'est qu'il ne fait que confirmer ce que sait déjà le juge Berry auquel la police du Canada a fait parvenir son dossier. Ainsi, il a la preuve que Weidmann ne cache rien, ne transforme rien, qu'il livre la vérité sans frontières et sans chercher à atténuer ses faiblesses.

Car, à l'époque, il ne s'agit encore que de faiblesses.

« J'ai fait trois mois de prison, et puis je suis retourné à Senlac, chez Martin Køemstædt. »

Le fermier, catholique fervent, lui pardonne sa faute. Il est prêt à le reprendre et à tout oublier, mais la loi canadienne est impitoyable. Tout délinquant étranger ayant commis un méfait sur le territoire canadien doit être immédiatement expulsé.

La police montée vient chercher Weidmann et le fait embarquer sur un navire pour l'Allemagne.

C'est un échec supplémentaire pour Weidmann, qui revient à Francfort désabusé. Nous sommes en 1931. Le pays est de plus en plus agité par les batailles politiques. Les nationaux-socialistes, arguant de la crise économique et de la misère, disputent le pavé au Front rouge.

*Fait très important, note André Maurois, à partir de 1932, on voit apparaître un nouveau type de chômeur, c'est le chômeur "à col blanc", architecte, avocat, ingénieur, Professeur, médecin...*

*Des centaines de milliers d'hommes qui, jamais, n'ont demandé la charité, sont obligés de s'adresser aux œuvres, parce qu'ils ont épuisé leurs dernières ressources et qu'eux-mêmes et leurs familles meurent de faim<sup>3</sup>.*

Et l'historien Pierre Soisson, dans son ouvrage consacré à l'histoire générale de l'Allemagne nazie<sup>4</sup>, confirme : *Alors, à nouveau, le peuple allemand voit se dresser devant ses yeux le spectre terrifiant des années troubles, avec tout son cortège de*

---

<sup>3</sup>. Cité par Raymond Cartier dans *Le monde entre deux guerres*, Larousse Paris-Match, 1974.

<sup>4</sup>. *Allemagne, réveille-toi !* par Pierre Soisson, Production de Paris, 1969.

*misère, d'émeutes, de luttes intestines, de monnaies dont les cours changent d'heure en heure. Il n'y a même plus maintenant l'espoir d'une quelconque aide extérieure... Six millions de chômeurs forment des files interminables devant les boulangeries de toutes les villes d'Allemagne. Chacun – industriel, syndicaliste, commerçant, propriétaire terrien, fermier – fait appel à l'aide de l'État. Or l'État n'a que des dettes. Non seulement les petites et moyennes situations urbaines s'écroulent, mais encore on assiste à un effondrement total des prix agricoles. C'est le chômage galopant. En septembre 1929, il y a 1 320 000 chômeurs, en septembre 1930, 3 000 000, en septembre 1931, 4 350 000, en septembre 1932, 5 102 000. En 1933, plus de 6 000 000. Et ces chiffres sont en fait faux car ils ne donnent que le nombre des chômeurs totaux et ne reflètent pas la quantité de chômage partiel, c'est-à-dire le nombre d'ouvriers qui travaillent 15, 20 ou 30 heures par semaine.*

\*

\* \*

« Quelles sont vos opinions politiques ? » questionne le juge Berry.

Weidmann hausse les épaules :

« Je ne me suis jamais intéressé à la politique, contrairement à mes parents.

— Et vos parents ?

— Ils sont nationaux-socialistes.

— Ah ! »

Le juge Berry, qui a également trouvé dans le dossier remis par le haut fonctionnaire de l'Élysée quelques lignes sur sa famille, le fait parler de son père et de sa mère. Il répond franchement, mais n'apporte aucun renseignement significatif.

Ses parents, comme des millions d'autres Allemands, gardent un terrible ressentiment de la défaite de 1918. Ils sont convaincus qu'il y a bien eu un « coup de poignard dans le dos » donné par les « judéo-bolcheviques » et, s'ils ne sont pas antisémites, ils restent tout de même persuadés que les juifs ne sont pas étrangers aux malheurs de l'Allemagne. Sans vouloir leur extermination ils ne sont pas mécontents à l'idée de les voir expulsés d'Allemagne.

Pour aller où ? Ce n'est pas le problème des Weidmann.

Aussi, d'un meeting national-socialiste où le discours d'Adolf Hitler les a séduits à la permanence locale du parti, et de l'accord sur les grands points du programme à l'adhésion, il n'y a qu'un pas. Les Weidmann l'ont franchi, comme d'ailleurs leurs voisins et la plupart de leurs amis.



En 1931, ils sont membres du NSDAP<sup>5</sup>. Deux ans plus tard, ils ornent leur buffet du portrait d'Adolf Hitler, nouveau chancelier et bientôt Führer du III<sup>e</sup> Reich.

Oui, les Weidmann sont nazis. Incontestablement. Mais pas leur fils. Du moins, c'est ce qu'il affirme au juge Berry. Ni nazi ni communiste, ni quoi que ce soit d'autre.

« Autour de moi, il y avait ceux qui croyaient que la politique était la solution. J'avais des amis au parti communiste. Des amis d'école. Ils ont voulu m'entraîner dans leurs rangs, mais j'ai refusé. »

L'audition se termine et tandis que Weidmann est reconduit dans sa cellule, le juge Berry fait de nouveau le point avec Marcel Carroué.

« Je ne crois pas qu'il ait agi pour des motifs politiques, indique ce dernier. J'en ai déjà vu beaucoup des militants politiques... On les sent toujours, à un moment ou à un autre, motivés par leurs idées. Chez Weidmann, rien ! Pas un seul instant je ne l'ai senti engagé dans une cause.

— Moi non plus, mais c'est peut-être un formidable simulateur. De toute façon, c'est une piste que nous ne pouvons ignorer... Du côté des avocats, rien de neuf ?

— Maître Floriot mène toujours l'offensive pour emporter le dossier. »

---

<sup>5</sup>. Parti national-socialiste des travailleurs allemands.